



Programme cadre du Brevet de Maîtrise

« Modules de gestion d'entreprise et pédagogie appliquée »

Table des matières

Introduction.....	4
1. Profil général de qualification	5
1.1. Généralités.....	5
1.2. Profil de compétences.....	6
2. Aperçu général du parcours de formation	8
2.1. Parcours type recommandé.....	8
2.2. Concept pédagogique	9
3. Description des domaines d'apprentissage.....	11
3.1.1. <i>Module A : Droit</i>	12
3.1.2. <i>Module B : Techniques quantitatives de gestion</i>	18
3.1.3. <i>Module C : Techniques de Management</i>	27
3.1.4. <i>Module D : Création d'entreprise</i>	33
3.1.5. <i>Module E : Pédagogie appliquée</i>	38

Remarque générale : Afin de faciliter la lecture du document, la forme masculine a été retenue pour désigner tous les sexes.

Introduction

Grâce à un haut degré d'habileté manuelle et de la rigueur, les Maîtres Artisans répondent aux attentes des clients en matière de technicité et de services personnalisés. Ils s'appuient sur des connaissances approfondies et interagissent avec différents intervenants. Un travail de précision, riche en innovations, qui réserve de nouveaux défis, voilà ce qui définit les Maîtres Artisans d'aujourd'hui.

Ce programme cadre s'inscrit dans un processus global de réforme et de révision des Brevets de Maîtrise soutenu par le Ministre Claude Meisch et qui a débuté en 2015 avec la réforme du Brevet de Maîtrise "Artisan en Alimentation".

Ainsi, le Brevet de Maîtrise est très bien considéré et jouit d'une reconnaissance élevée. La combinaison de l'expertise du domaine d'activité avec des compétences dans le management d'entreprise est un critère de réussite pour soutenir les entrepreneurs de demain, ou aspirer à un poste à responsabilités et rendre le Brevet de Maîtrise attractif.

1. Profil général de qualification

1.1. Généralités

Le titre de Maître Artisan favorise l'accès au droit d'établissement et concède le droit de former des apprentis. Le Maître Artisan est amené à :

- diriger des groupes ou des organisations de manière responsable et de la même manière, travailler dans des équipes d'experts ;
- guider le développement professionnel d'autres personnes ;
- gérer avec prévoyance les problèmes en équipe ;
- argumenter sur des problèmes techniques complexes et sur les solutions à y apporter auprès de spécialistes, et mener les développements avec eux ;
- formuler des objectifs pour des processus d'apprentissage et de travail - y réfléchir et les évaluer ;
- concevoir de manière autonome des processus d'apprentissage et des processus de travail durables.

Le Brevet de Maîtrise comprend des cours de gestion d'entreprise, des cours de technologie et de pratique professionnelle regroupés en divers modules. Outre les examens théoriques se tenant généralement à la fin des modules, les candidats doivent également passer un projet professionnel.

1.2. Profil de compétences

Les Maîtres Artisans jouissent d'une compréhension aigüe des théories et des méthodes spécifiques des domaines d'activités de même que d'un savoir spécifique en matière de gestion. Ils sont en mesure d'acquérir et d'exploiter des compétences professionnelles et savent faire preuve d'indépendance, d'innovation, d'autonomie et « d'entrepreneurship » (esprit d'entreprise). Ils disposent d'une vue globale et interdisciplinaire dans les divers aspects de la conception et gestion d'entreprise.

En référence au Cadre Luxembourgeois des Qualifications¹, les particularités suivantes distinguent le profil de qualification du Brevet de Maîtrise. L'outil Zortify² et un écrit de Omrane, Fayolle et Zeribi-Benslimane (2011)³ sur les compétences entrepreneuriales viennent compléter le profil.

Connaissances :

- Connaissances déclaratives avancées dans leur domaine d'activité : savoir décrire des faits et des résultats ;
- Connaissances procédurales avancées dans leur domaine d'activité : connaître les actions et les processus, savoir comment quelque chose est mis en œuvre ;
- Connaissances méthodologiques : traiter de manière ciblée des problèmes survenant dans leur domaine d'activité.

Le Maître Artisan est à même d'analyser, d'interpréter et d'évaluer ces connaissances de manière critique et de comprendre le contexte du domaine d'activité.

¹ Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (2014). Rapport de référencement du cadre luxembourgeois des qualifications vers le cadre européen des certifications pour la formation tout au long de la vie et le cadre de qualification dans l'espace européen de l'Enseignement Supérieur. MESR/MENJE. <https://men.public.lu/dam-assets/catalogue-publications/formation-des-adultes/informations-generales/rapport-de-referencement.pdf>

² Idées reprises dans Zortify - Artificial Intelligence for Human Decision Making: <https://zortify.com>

³ Omrane A., Fayolle A., Zeribi-Benslimane O. (2011). Les compétences entrepreneuriales et le processus entrepreneurial : une approche dynamique. La Revue des sciences de Gestion, 5 (n°251), pages 91 à 100.

Aptitudes :

- Maîtriser un savoir-faire approfondi dans le domaine d'activité ;
- Savoir résoudre des problèmes complexes et imprévisibles ;
- Maîtriser un savoir-faire approfondi intégrant divers aspects de la création à la gestion d'entreprise ;
- Gérer des projets de travail complexes ;
- Savoir innover et entreprendre, relever des défis et des tâches, initier et construire le changement ;
- Savoir prioriser ;
- Communiquer, exprimer facilement des informations, des idées, des problèmes et des solutions dans son domaine professionnel, en tenant compte du public cible ;
- Élaborer de nouvelles solutions et les évaluer, le cas échéant, au regard de références ou de nouvelles exigences.

Attitudes :

- Collecter et interpréter des données pour émettre des avis et des jugements argumentés sur des questions/problèmes professionnels, sociaux ou éthiques ;
- Développer des stratégies en vue d'acquérir de nouvelles compétences pour maîtriser des processus et des situations complexes ;
- Être persévérant face aux résistances ;
- Guider le développement de la performance et le développement professionnel des employés et des équipes ;
- Être congruent dans sa manière d'agir par rapport à la culture d'entreprise (par rapport aux valeurs, codes et procédures de l'entreprise) ;
- Savoir déléguer ;
- Prévenir et gérer les conflits ;
- S'adapter aux attentes du public-cible ;
- Avoir un haut degré d'autonomie, d'indépendance et de créativité ;
- Avoir le sens des responsabilités, être consciencieux, méthodique et réfléchi ;
- Faire preuve de maîtrise de soi et de confiance en soi ; ainsi que d'efficacité et d'efficacité.

2. Aperçu général du parcours de formation

2.1. Parcours type recommandé

La formation au Brevet de Maîtrise comprend d'une part la technologie et la pratique professionnelle [modules théoriques et pratiques F, G, H, M et I] et d'autre part, les modules transversaux obligatoires pour tous les Brevets de Maîtrise [modules A, B, C, D et E].

Pour les modules spécifiques au métier F, G, H, M et I, il existe un programme cadre supplémentaire qui renseigne sur les contenus détaillés du Brevet de Maîtrise correspondant.

2.2. Concept pédagogique

Les modules enseignés dans le cadre du Brevet de Maîtrise sont des unités d'enseignement et d'apprentissage organisées par matière ou par thématique dans le temps selon une logique pédagogique. Ces modules sont liés à des objectifs pédagogiques définis pour la transmission de compétences spécifiques. Les modules peuvent être composés de différentes matières ou thématiques, de manière à inculquer aux candidats un large éventail de compétences.

Les modules s'axent sur différentes formes d'enseignement et d'apprentissage, telles que :

- Cours théoriques et exposés
- Démonstrations sur base d'exemples pratiques et de vidéos
- Analyses de cas ou projets-types à analyser
- Exercices pratiques
- Exercices de calcul
- Documents à compléter ou à rédiger
- Travaux individuels ou en groupes d'apprenants
- Jeux de rôle
- Visite d'entreprise
- Blended Learning

Les modules sont sanctionnés par des examens qui évaluent les contenus et objectifs d'apprentissage.

Des apprentissages durables, fondés sur un large savoir et une diversité de compétences, ne sont possibles que si les candidats au Brevet de Maîtrise peuvent endosser la responsabilité de leur processus d'apprentissage et y prendre part activement de façon autonome. À cette fin, les chargés de cours proposeront des arrangements d'enseignements et d'apprentissages appropriés qui,

- tirent leur origine de situations authentiques, et suscitent de ce fait un véritable intérêt de la part des candidats au Brevet de Maîtrise ;
- conviennent à un mode de travail autonome et aux activités artisanales ;
- sont intégrés dans un contexte social d'apprentissage (travail en équipe, accompagnement et conseil).

Depuis la mise en œuvre du processus global de réforme et de révision des Brevets de Maîtrise, la Chambre des Métiers mise sur le blended learning (alternant l'apprentissage en ligne et le présentiel) et sur l'apprentissage basé sur des projets.⁴

⁴ À ce sujet, voir également : Götzen, Susanne : Projektbasiertes Lernen. (2013) Zentrum für Lehrentwicklung: https://www.thkoeln.de/mam/downloads/deutsch/hochschule/profil/lehre/steckbrief_projektbasiertes_lernen.pdf (consulté le 30/11/2020).

L'apprentissage basé sur des projets s'appuie sur des activités actuelles, proches de la pratique pour que l'enseignement et l'apprentissage s'inspirent de la future pratique professionnelle. Les candidats au Brevet de Maîtrise se voient entre autres confier des tâches qu'ils peuvent traiter en équipe : un problème pratique auquel ils doivent trouver eux-mêmes une solution, qu'ils traitent en bénéficiant de conseils, mais en restant largement autonome. Ainsi, ils développent des compétences quand le processus et le résultat sont accompagnés par une réflexion et un feedback.

3. Description des domaines d'apprentissage

Vous trouverez ci-après des informations détaillées concernant les modules, leurs programmes, contenus et objectifs.

Ces modules et cours sont communs à tous les Brevets de Maîtrise, indépendamment des domaines d'activités. Ils reprennent les matières suivantes :

- Module A : Droit
 - ◆ Droit du travail et social
 - ◆ Droit de l'entreprise
- Module B : Techniques quantitatives de gestion
 - ◆ Mécanismes comptables et analyse financière
 - ◆ Calcul des salaires
 - ◆ Calcul du prix de revient
- Module C : Techniques de management
 - ◆ Communication
 - ◆ Gestion du personnel
 - ◆ Organisation de l'entreprise
- Module D : Création d'entreprise
- Module E : Pédagogie appliquée

3.1.1. Module A : Droit

Titre du module	Droit
Codification du module	Module A
Brevet de Maîtrise	Tous les Brevets de Maîtrise
Matières du module	<ul style="list-style-type: none">• Droit du travail et social• Droit de l'entreprise
Utilité du module	Module de gestion d'entreprise et de pédagogie appliquée
Durée du module	40 heures au cours d'une année de formation
Phase de formation	Selon parcours-types recommandés
Recommandations sur la <u>répartition des heures</u> du module	Matière : Droit du travail et social - 20 heures Matière : Droit de l'entreprise - 20 heures

Organisation du module	<p>Les cours du module auront lieu principalement en présentiel. Outre des exposés, les cours présentiels proposeront des études de cas, des exercices individuels ou en groupe,</p> <p>Certaines séquences de formation peuvent être conçues en Blended Learning, c'est-à-dire que des activités ou cours en ligne peuvent soutenir l'appropriation des contenus et leur exploitation. Les contenus numériques et les activités d'apprentissage en ligne peuvent servir à la fois à la transmission des connaissances et aussi, au soutien de l'apprenant et à la consolidation des compétences lors de la phase d'auto-apprentissage.</p>
Méthodes d'enseignement du module et activités d'apprentissage possibles	<ul style="list-style-type: none"> • Cours théoriques et exposés • Analyses de cas • Documents à compléter ou à rédiger • Travaux individuels ou en groupes d'apprenants • Blended Learning
Volume de travail consacré au module	40 heures en présentiel, nécessitant un investissement supplémentaire pour les phases d'auto-apprentissage, pour la préparation à l'examen et pour l'examen lui-même.
Conditions de participation à l'examen sanctionnant le module	Selon cadre légal
Pondération du module	<p>Matière : Droit du travail et social - 60 points</p> <p>Matière : Droit de l'entreprise - 60 points</p> <p>La note finale sera obtenue par la moyenne des deux matières.</p>

Compétences visées pour la matière « Droit du travail et social » :

Objectif d'apprentissage/pédagogique	Connaissances	Aptitudes et attitudes	Critères d'évaluation
<p>Le Maître Artisan est en mesure d'organiser l'intégration des droits et obligations découlant des réglementations du travail et des stipulations du contrat de travail dans le management des salariés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les types de contrats de travail et leurs modalités de résiliation • Connaître les régimes particuliers dans le droit du travail • Connaître le fonctionnement des conventions collectives et accords interprofessionnels • Connaître les droits et obligations en matière de temps de repos quotidien et hebdomadaire, ainsi que les différents types de congés • Connaître les mesures de protection et de représentation des travailleurs • Connaître les différentes branches de la sécurité sociale et leur fonctionnement, ainsi que les règles d'affiliation • Connaître les modalités d'application des prestations de chômage 	<ul style="list-style-type: none"> • Choisir le type de contrat liant l'employeur aux divers collaborateurs selon les situations et les formes prévues par le Code du travail • Intégrer les obligations du Code du travail dans la conclusion, l'application, la révision ou la résiliation de ces contrats • Appliquer les dispositions qui concernent les régimes particuliers • Evaluer les droits et obligations de l'employeur et des salariés qui découlent des mesures de protection et de sécurité au travail • Appliquer les mesures de protection contre le licenciement des salariés • Appliquer les règles relatives à la durée du travail et à la planification des congés de manière conforme et équitable • Incorporer la réglementation du travail et les dispositions particulières issues d'une convention collective ou d'un accord interprofessionnel dans la gestion des équipes • Gérer les affiliations et déclarations requises par la sécurité sociale pour l'employeur et les salariés 	<ul style="list-style-type: none"> • Démontrer une compréhension claire des lois du travail et des stipulations du contrat de travail • Compléter un contrat de travail selon les situations et les formes prévues par le Code du travail • Argumenter l'application des droits et obligations qui découlent des réglementations et conventions du travail, pour l'employeur et les salariés, sur base de situations prédéfinies, que ce soit en matière de protection et de représentation, qu'en matière de gestion du temps de travail • Expliquer les régimes particuliers et/ou argumenter la conformité avec les dispositions légales spécifiques à chaque régime • Justifier les avantages de l'assurance en matière de maladie, vieillesse, chômage, accident et maladies professionnelles • Expliquer les différentes composantes et règles de la sécurité sociale <p><i>(liste non exhaustive)</i></p>

Compétences visées pour la matière « Droit de l'entreprise » :

Objectifs d'apprentissage/pédagogiques	Connaissances	Aptitudes et attitudes	Critères d'évaluation
<p>Le Maître Artisan est en mesure d'évaluer des informations qui concernent le droit en général et le droit de l'entreprise en particulier, de manière à les appliquer rigoureusement dans la gestion opérationnelle de l'entreprise ou lors de sa constitution ou de sa disparition, voire lors d'une faillite.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les compétences et procédures qui caractérisent les acteurs et juridictions du monde judiciaire • Savoir comment saisir la justice et connaître des recouvrements en justice tels que l'ordonnance conditionnelle de paiement et les exécutions forcées • Connaître ce qui caractérise une société commerciale • Connaître les mesures à prendre lors de la mise en place d'une société et le rôle du registre de commerce • Connaître les différents effets, situations et sanctions liés aux faillites 	<ul style="list-style-type: none"> • Expliquer le droit comme un ensemble de règles obligatoires • Reconnaître la différence entre droit civil et droit pénal, entre droits personnels et patrimoniaux • Distinguer les personnes physiques et les personnes morales • Expliquer les recouvrements en justice • Comprendre et exprimer les délais de procédure, notamment la prescription • Distinguer les types de sociétés commerciales • Evaluer le bien-fondé de constituer une société • Argumenter les raisons et conséquences d'une faillite 	<ul style="list-style-type: none"> • Restituer des règles de droit, définir des termes juridiques • Expliquer des concepts fondamentaux du droit de l'entreprise • Expliquer les acteurs et les juridictions du monde judiciaire, ainsi que des procédures judiciaires • Restituer des informations sur les recouvrements en justice • Expliquer de manière précise ce qui caractérise une société commerciale, tant en ce qui concerne sa constitution et sa gestion qu'en cas de faillite et de disparition • Argumenter les motifs pour constituer ou mettre en faillite une société <p><i>(liste non exhaustive)</i></p>

<p>Le Maître Artisan est en mesure de justifier le caractère obligatoire des contrats, pour l'appliquer dans les relations avec les clients et fournisseurs, et d'estimer les obligations et responsabilités des parties.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les éléments constitutifs des contrats de vente, d'entreprise et de bail ainsi que les éléments constitutifs des conditions générales de vente et des factures • Connaître les différents types de responsabilités 	<ul style="list-style-type: none"> • Expliquer les formes, composants et garanties en matière de contrat de vente, contrat d'entreprise et contrat de bail • Formuler les conditions nécessaires pour qu'un contrat soit valide • Evaluer les obligations de chaque partie dans l'exécution du contrat et les conséquences du non-respect de ces obligations • Rédiger des conditions générales de vente en comparant le cadre réglementaire en la matière aux activités de l'entreprise, ainsi qu'en évitant les clauses abusives • Rédiger une facture en intégrant les mentions obligatoires et contester, selon les formes réglementaires, une facture qui n'est pas justifiée • Caractériser et distinguer responsabilité contractuelle, responsabilité extracontractuelle et responsabilité pénale, faire corrélérer responsabilité et préjudice 	<ul style="list-style-type: none"> • Expliquer les concepts fondamentaux du droit des contrats • Compléter un contrat clair et précis, en s'assurant qu'il couvre toutes les obligations et responsabilités des parties • Exposer les formes, composants et garanties en matière de contrat de vente, contrat d'entreprise et contrat de bail • Commenter des conditions générales de vente • Compléter une facture et/ou expliquer ses éléments réglementaires • Commenter la responsabilité contractuelle en comparant l'obligation de moyens à l'obligation de résultat • Expliquer ce qu'implique la responsabilité civile • Expliquer la présomption de responsabilité du chef d'entreprise <p><i>(liste non exhaustive)</i></p>
--	---	--	---

Autres informations sur l'évaluation du module :

Méthodes d'évaluation et formes d'examens possibles	Activités ou questions possibles
<ul style="list-style-type: none">• Examen écrit	<ul style="list-style-type: none">• Questions ouvertes• Questions à choix multiples• Analyses de cas• Argumentation écrite

3.1.2. Module B : Techniques quantitatives de gestion

Titre du module	Techniques quantitatives de gestion
Codification du module	Module B
Brevet de Maîtrise	Tous les Brevets de Maîtrise
Matières du module	<ul style="list-style-type: none"> • Mécanismes comptables et analyse financière • Calcul du prix de revient • Calcul des salaires
Utilité du module	Module de gestion d'entreprise et pédagogie appliquée
Durée du module	80 heures au cours d'une année de formation
Phase de formation	Selon parcours-types recommandés
Recommandations sur la <u>répartition des heures</u> du module	Matière : Mécanismes comptables et analyse financière - 40 heures Matière : Calcul des salaires - 20 heures Matière : Calcul du prix de revient - 20 heures

Organisation du module	<p>Les cours du module auront lieu principalement en présentiel. Outre des exposés, les cours présentiels proposeront des études de cas, des exercices pratiques individuels ou en groupe, ...</p> <p>Certaines séquences de formation peuvent être conçues en Blended Learning, c'est-à-dire que la partie théorique en particulier peut être soutenue par des activités d'apprentissage ou des cours en ligne. Les contenus numériques et les activités d'apprentissage en ligne peuvent servir à la fois à la transmission des connaissances et aussi, au soutien de l'apprenant et à la consolidation des compétences lors de la phase d'auto-apprentissage.</p> <p>A l'aide des exemples pratiques traités lors du cours de ce module, le Maître Artisan est en mesure de calculer les prix des produits et services, d'interpréter les bilans, de faire une analyse financière de l'entreprise artisanale et de calculer les salaires nets et bruts de ses collaborateurs. De même il est en mesure de réaliser un contrôle qualitatif s'il a externalisé ses activités, par exemple à un fiduciaire.</p>
Méthodes d'enseignement du module et activités d'apprentissage possibles	<ul style="list-style-type: none"> • Cours théoriques en présentiel • Blended Learning • Exercices pratiques • Exercices de calcul • Travaux individuels ou en groupes d'apprenants
Volume de travail consacré au module	<p>80 heures en présentiel, nécessitant un investissement supplémentaire pour les phases d'auto-apprentissage, pour la préparation à l'examen et pour l'examen lui-même.</p>
Conditions de participation à l'examen sanctionnant le module	<p>Selon cadre légal</p>
Pondération du module	<p>Matière : Mécanismes comptables et analyse financière - 60 points</p> <p>Matière : Calcul des salaires - 60 points</p> <p>Matière : Calcul du prix de revient - 60 points</p> <p>La note finale sera obtenue par la moyenne des trois matières.</p>

Compétences visées pour la matière « Mécanismes comptables et analyse financière » :

Objectifs d'apprentissage/pédagogiques	Connaissances	Aptitudes et attitudes	Critères d'évaluation
<p>Le Maître Artisan est en mesure de déduire les dispositions du code de commerce afin d'établir, conformément au plan comptable standard, des comptes annuels pour une entreprise artisanale. A cette fin, il évalue toutes les opérations commerciales pertinentes d'un exercice, établit un bilan, un compte de résultat et optimise le résultat de l'entreprise.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les objectifs de la comptabilité et les acteurs intéressés par la comptabilité de l'entreprise • Connaître les principes comptables • Connaître les documents requis par la loi pour le compte annuel • Connaître le plan comptable standard • Connaître la structure d'un bilan et d'un compte de résultat • Connaître les impôts à payer par les entreprises luxembourgeoises • Connaître le terme exercice comptable dans le cadre de la comptabilité • Connaître les différentes méthodes d'amortissement • Connaître les événements liés à l'activité commerciale qui doivent être pris en compte dans les comptes annuels • Connaître les charges et des produits • Connaître le calcul du résultat d'un bilan 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser les documents requis pour les comptes annuels • Appliquer les principes comptables • Remplir les obligations fiscales en tant qu'entreprise • Élaborer et analyser le bilan et le compte de résultat d'une entreprise artisanale selon les dispositions en vigueur et en utilisant le plan comptable standard, et les utiliser pour évaluer la situation économique de l'entreprise • Interpréter le bilan d'une entreprise artisanale et comparer les bilans à deux dates de référence • Déterminer la durée d'un exercice comptable et procéder aux régularisations correspondantes • Classer les opérations commerciales pertinentes en tant que charges ou produits • Analyser le compte de résultat et prendre position sur le résultat de l'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> • Décrire les documents légaux des comptes annuels • Établir un bilan sur la base de postes prédéfinis en tenant compte du plan comptable standard • Identifier, parmi des opérations données, celles qui doivent être prises en compte dans le compte de résultat d'une entreprise. • Déterminer et évaluer la variation des stocks (marchandises) • Vérifier l'exactitude des comptes annuels d'une entreprise artisanale • Etablir un tableau d'amortissement et vérifier s'il est préférable de changer de méthode d'amortissement <p><i>(liste non exhaustive)</i></p>

		<ul style="list-style-type: none"> Analyser les méthodes d'amortissement, sélectionner la plus appropriée et l'appliquer Établir un tableau d'amortissement et évaluer quand il est opportun de changer de méthode d'amortissement Préparer les documents pertinents pour les acteurs intéressés par la comptabilité de l'entreprise 	
<p>Le Maître Artisan est en mesure d'évaluer la santé et la performance financière d'une entreprise artisanale, en calculant et en interprétant des ratios financiers.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Connaître les principaux ratios financiers Connaître l'opération de fractionnement, des pourcentages et la règle de trois Connaître les ratios Connaître la structure d'un bilan Connaître le tableau de bord 	<ul style="list-style-type: none"> Déterminer et évaluer les principaux ratios pour l'analyse de la rentabilité Déterminer et évaluer les principaux ratios pour l'analyse de la solvabilité et de la liquidité Évaluer l'équilibre financier et de la rentabilité de l'entreprise artisanale Développer un tableau de bord pour analyser l'évolution de la situation de l'entreprise Planifier le budget et établir les prévisions d'entreprise Identifier les documents et des postes nécessaires à la détermination des ratios respectifs Préparer les ratios clés financiers pour les investisseurs potentiels et les banques 	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser correctement le recueil de formules Identifier les positions des différents documents pour la détermination des ratios respectifs Déterminer et évaluer les ratios pour l'analyse de la rentabilité, de la solvabilité et de la liquidité Comparer et interpréter les chiffres clés sur plusieurs années <p><i>(liste non exhaustive)</i></p>

Compétences visées pour la thématique pour la matière „Calcul des salaires“ :

Objectifs d'apprentissage/pédagogiques	Connaissances	Aptitudes et attitudes	Critères d'évaluation
<p>Le Maître Artisan est en mesure d'estimer le salaire brut total ainsi que le salaire net de chaque collaborateur en tenant compte des dispositions du droit du travail, d'une éventuelle convention collective en vigueur ainsi que du contrat de travail individuel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les dispositions du droit du travail qui s'appliquent au calcul des salaires • Connaître les dispositions des conventions collectives et des contrats de travail en matière de décompte de salaire • Connaître les opérations arithmétiques de base ainsi que les pourcentages • Connaître les différents types de salaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les dispositions du droit du travail relatives à la fiche de salaire • Identifier et mettre en pratique les dispositions des conventions collectives et des contrats de travail applicables au décompte de salaire de chaque collaborateur • Analyser les heures de travail effectuées et évaluer comment celles-ci doivent être prises en compte pour le calcul du salaire mensuel brut 	<ul style="list-style-type: none"> • Classifier les heures de travail effectuées pour le mois concerné, identifier les suppléments de salaire et les calculer correctement dans le cadre du décompte du salaire brut/net • Vérifier le droit aux indemnités de jours fériés ou/et de congé et les calculer correctement • Expliquer les différents types de salaires et dériver le décompte brut/net <p><i>(liste non exhaustive)</i></p>
<p>Le Maître Artisan est en mesure de déterminer les cotisations sociales à verser au Centre Commun de la Sécurité Sociale en appliquant les dispositions pertinentes du droit de la sécurité sociale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les formalités concernant l'entrée et la sortie des collaborateurs auprès du CCSS • Connaître les différentes assurances obligatoires au Luxembourg : • Connaître les assurances sociales qui sont exclusivement à la charge de l'employé ou de l'employeur. • Connaître les éléments non soumis à la sécurité sociale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer la législation en vigueur en matière de sécurité sociale dans sa gestion des salaires • Dériver la base de calcul pour les différentes assurances sociales • Différencier les cotisations non assujetties à la sécurité sociale 	<ul style="list-style-type: none"> • Décrire les prestations des assurances obligatoires • Evaluer si la contribution à la mutualité des employeurs est obligatoire ou facultative • Déterminer la part du salarié des assurances sociales obligatoires dans le cadre du décompte mensuel du salaire brut/net en tenant compte des éventuelles exonérations pour chaque salarié <p><i>(liste non exhaustive)</i></p>

<p>Le Maître Artisan est en mesure d'estimer le montant à verser chaque mois à l'administration des contributions directes, en calculant conformément à la législation en vigueur l'impôt sur les salaires ainsi que les crédits d'impôt applicables pour chaque salarié.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les différentes catégories d'impôts • Connaître les réductions d'impôts et des montants exonérés d'impôts • Connaître les crédits d'impôt • Connaître les informations pertinentes pour le calcul du salaire sur la carte d'impôt • Connaître les dispositions essentielles en matière de droit fiscal 	<ul style="list-style-type: none"> • Classifier les salariés dans la classe d'impôt correspondante • Appliquer le barème de l'impôt correspondant et déterminer l'impôt sur les salaires • Traiter les informations figurant sur la fiche de retenue d'impôt des salariés • Analyser le salaire imposable • Évaluer le droit à des crédits d'impôt et les calculer 	<ul style="list-style-type: none"> • Classer les déductions fiscales et les montants exonérés d'impôt lors du calcul du salaire imposable dans le cadre du décompte mensuel du salaire brut et net, et en tenir compte conformément • Calculer le salaire imposable pour un mois entier ou une partie du mois • Calculer l'impôt sur le salaire à retenir à partir du salaire imposable selon la classe d'impôt ou un taux d'imposition • Évaluer si le salarié a droit à des crédits d'impôt et les calculer correctement <p><i>(liste non exhaustive)</i></p>
--	--	---	---

Compétences visées pour la matière « Calcul des prix » :

Objectifs d'apprentissage/pédagogiques	Connaissances	Aptitudes et attitudes	Critères d'évaluation
<p>Le Maître Artisan est en mesure de chiffrer les prix de ses produits et services de manière à obtenir un résultat économique positif. A cette fin, il vérifie de manière critique les différentes méthodes de calcul et choisit la plus appropriée pour son entreprise. Il extrait de la feuille de répartition des coûts les taux de majoration pour coûts indirects pour les différents centres de coûts de l'entreprise.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les différentes méthodes de calcul ainsi que leurs avantages et des inconvénients • Connaître les opérations arithmétiques de base, ainsi que le calcul des pourcentages et la règle de trois • Connaître la procédure de calcul par imputation des couts indirects • Connaître les coûts directs, les coûts indirects et les coûts extraordinaires • Connaître le formulaire feuille de répartition des coûts • Connaître les charges neutres et les coûts supplétifs dans le cadre du calcul par imputation des coûts indirects • Connaître les centres de coûts et les clés de répartition des coûts • Connaître la formule de calcul du taux de majoration pour coûts indirects • Connaître la procédure du calcul du résultat d'exploitation 	<ul style="list-style-type: none"> • Choisir la méthode de calcul adaptée à son entreprise en analysant les avantages et les inconvénients • Calculer le prix de tous les produits et services de l'entreprise en ventilant les coûts directs, les coûts indirects et les coûts extraordinaires • Déterminer une marge appropriée pour le risque et le bénéfice dans le cadre du calcul du prix • Utiliser le formulaire feuille de répartition des coûts en analysant la totalité des coûts de l'entreprise, en les répartissant entre coûts directs, coûts indirects et coûts extraordinaires, puis en les affectant aux différents centres de coûts selon une clé de répartition • Identifier et classifier les charges neutres et les coûts supplétifs • Estimer les coûts et les recettes afin de déterminer le résultat d'exploitation, l'évaluer et le remettre en question de manière critique 	<ul style="list-style-type: none"> • Présenter les coûts directs, coûts indirects et coûts extraordinaires d'un produit ou d'un service et fixer son prix de vente net • Etablir une feuille de répartition des coûts en classifiant les coûts annuels totaux de l'entreprise par type de coûts, en les répartissant entre les différents centres de coûts, puis en calculant les taux de majoration pour coûts indirects de chaque centre de coûts • Déterminer le résultat d'exploitation et le comparer de manière critique <p><i>(liste non exhaustive)</i></p>

<p>Le Maître Artisan est en mesure, à l'aide du calcul de la marge sur coût variable d'estimer les prix des produits et services, de déterminer le seuil de rentabilité et de se prononcer sur la rentabilité des commandes supplémentaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les coûts fixes et des coûts variables • Connaître la méthode du calcul de la marge sur coût variable • Connaître le calcul du chiffre d'affaires d'une entreprise • Connaître le calcul du point mort • Connaître le calcul du résultat d'exploitation 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser la structure des coûts dans l'entreprise et différencier les coûts variables des coûts fixes. • Déterminer de la marge sur coût variable par produit/service • Déterminer le chiffre d'affaires par produit/service ainsi que le chiffre d'affaires total de l'entreprise • Déterminer le point mort par produit/service et pour l'entreprise entière à partir de la structure des coûts • Examiner de manière critique la rentabilité des commandes supplémentaires • Optimiser le résultat d'exploitation 	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluer la marge sur coût variable pour chaque produit ou service ainsi que pour l'entreprise.' • Déterminer le point mort par produit/service et pour l'entreprise à partir de la structure des coûts • Optimiser l'acceptation des commandes supplémentaires • Déterminer le résultat d'exploitation à partir des coûts et des recettes <p><i>(liste non exhaustive)</i></p>
---	---	---	---

Autres informations sur l'évaluation du module :

Méthodes d'évaluation et formes d'examens possibles	Activités ou questions possibles
<ul style="list-style-type: none">• Examen écrit	<ul style="list-style-type: none">• Questions ouvertes• Questions à Choix Multiples• Analyses de cas• Calculs• Argumentation écrite

3.1.3. Module C : Techniques de Management

Titre du module	Techniques de Management
Codification du module	Module C
Brevet de Maîtrise	Tous les Brevets de Maîtrise
Matières du module	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de l'entreprise • Communication • Gestion du personnel
Utilité du module	Module de gestion d'entreprise et de pédagogie appliquée
Durée du module	80 heures au cours d'une année de formation
Phase de formation	Selon parcours-types recommandés
Recommandations sur la <u>répartition des heures</u> du module	Matière : Organisation de l'entreprise - 40 heures Matière : Communication - 20 heures Matière : Gestion du personnel – 20 heures

Organisation du module	<p>Les cours du module auront lieu principalement en présentiel. Outre des exposés, les cours présentiels proposeront des études de cas, des exercices individuels ou en groupe, des jeux de rôle, ...</p> <p>Certaines séquences de formation peuvent être conçues en Blended Learning, c'est-à-dire que des activités ou cours en ligne peuvent soutenir l'appropriation des contenus et leur exploitation. Les contenus numériques et les activités d'apprentissage en ligne peuvent servir à la fois à la transmission des connaissances et aussi, au soutien de l'apprenant et à la consolidation des compétences lors de la phase d'auto-apprentissage.</p>
Méthodes d'enseignement du module et activités d'apprentissage possibles	<ul style="list-style-type: none"> • Cours théoriques et exposés • Démonstrations sur base d'exemples pratiques et de vidéos • Etudes de cas ou projets-types à analyser • Exercices pratiques • Documents à compléter ou à rédiger • Travaux individuels ou en groupes d'apprenants • Jeux de rôle • Blended Learning
Volume de travail consacré au module	80 heures en présentiel, nécessitant un investissement supplémentaire pour les phases d'auto-apprentissage, pour la préparation à l'examen et pour l'examen lui-même.
Conditions de participation à l'examen sanctionnant le module	Selon cadre légal
Pondération du module	<p>Matière Organisation de l'entreprise - 60 points</p> <p>Matière Communication - 60 points</p> <p>Matière Gestion du personnel - 60 points</p> <p>La note finale sera obtenue par la moyenne des trois matières.</p>

Compétences visées pour la matière « Organisation de l'entreprise » :

Objectifs d'apprentissage/pédagogiques	Connaissances	Aptitudes et attitudes	Critères d'évaluation
<p>Le Maître Artisan est en mesure de développer une stratégie d'organisation de l'entreprise après avoir mené une analyse S.W.O.T..</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les 6 étapes préparatoires d'un projet d'entreprise • Connaître les concepts de base d'une analyse PESTEL • Connaître les concepts de base d'une analyse SWOT : Forces, faiblesses, Opportunités et Menaces. • Connaître les stratégies : <ul style="list-style-type: none"> ○ Attaque ; ○ Défense ; ○ Ajustement ; ○ Survie 	<ul style="list-style-type: none"> • Formuler en 6 phases dans le temps, les étapes préparatoires du projet d'entreprise • Elaborer une analyse PESTEL • Créer une matrice SWOT. • Développer des stratégies appropriées pour maximiser les opportunités et atténuer les risques de l'entreprise. 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier ou décrire les étapes préparatoires à mettre en place dans un projet d'entreprise. • Créer ou compléter une matrice SWOT. • Evaluer et expliquer les facteurs internes et externes influençant les performances d'une entreprise. • Présenter les résultats de l'analyse SWOT de manière claire et concise. • Recommander une stratégie suivant les résultats d'une analyse SWOT • Décrire l'analyse PESTEL et expliquer son intérêt. <p><i>(liste non exhaustive)</i></p>

Compétences visées pour la matière « Communication » :

Objectifs d'apprentissage/pédagogiques	Connaissances	Aptitudes et attitudes	Critères d'évaluation
<p>Le Maître Artisan est en mesure de communiquer efficacement sur et dans son rôle de dirigeant, tant avec ses collaborateurs qu'avec les partenaires externes comme les clients.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les principes de la communication • Connaître les modèles de Watzlawick et de Schulz von Thun • Connaître le langage verbal et non verbal • Connaître les trucs et astuces de marketing pour petites et moyennes entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les principes de la communication auprès des clients, fournisseurs et collaborateurs • Evaluer l'impact de la relation sur la communication et l'impact de la communication sur la relation • Choisir les moyens et les techniques de communication pour rencontrer ses objectifs professionnels ou pour mener des entretiens réussis et structurés 	<ul style="list-style-type: none"> • Choisir le moyen de communication adapté selon ses avantages et inconvénients et en le comparant au contexte • Identifier et expliquer les modèles de Watzlawick et de Schulz von Thun • Dresser une liste d'activités marketing lors de la création d'une entreprise <p><i>(liste non exhaustive)</i></p>
<p>Le Maître Artisan est en mesure d'organiser la communication de manière à gérer et à prévenir les conflits, ainsi que de choisir le type d'entretien à mener par des méthodes appropriées pour le recrutement, la gestion et la motivation des équipes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître le modèle de préparation d'un entretien • Connaître l'influence des responsables d'entreprise sur la communication au sein de l'entreprise et au sein des équipes 	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des discussions d'équipe sur des thématiques définies • Développer des aptitudes pour la collaboration et l'encourager chez ses collaborateurs par son style de gestion • Pratiquer l'écoute active • Gérer de manière appropriée les conflits et les plaintes avec les collaborateurs et les clients 	<ul style="list-style-type: none"> • Mener et/ou structurer un entretien selon la finalité visée • Identifier une situation de conflit • Exposer les éléments essentiels à la résolution de conflit suivant un cas proposé <p><i>(liste non exhaustive)</i></p>

Compétences visées pour la matière « Gestion du personnel » :

Objectif d'apprentissage/pédagogique	Connaissances	Aptitudes et attitudes	Critères d'évaluation
<p>Le Maître Artisan est en mesure de diriger les collaborateurs de manière à les motiver, ainsi que de gérer efficacement les équipes de travail.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les styles et structures de direction • Connaître la théorie des rôles • Connaître les concepts de motivation • Connaître la hiérarchie des besoins selon Maslow • Connaître les types d'entretien • Connaître les procédures de sélection de personnel et de résiliation de contrat 	<ul style="list-style-type: none"> • Planifier les besoins en ressources humaines en vue d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences • Gérer les équipes de travail en les motivant et en organisant régulièrement des entretiens avec les salariés • Développer des aptitudes pour appuyer la collaboration et l'encourager chez les collaborateurs par le style de gestion • Pratiquer l'écoute active • Organiser et choisir les procédures de recrutement et de licenciement • Identifier les comportements démotivants 	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluer les besoins en personnel d'une entreprise et les expliquer • Expliquer la sélection de candidat dans le cadre d'un recrutement • Présenter la pyramide des besoins de Maslow • Restituer des informations sur les procédures et entretiens de gestion du personnel traités dans le cours • Restituer des informations sur les concepts de motivation et de management traités dans le cours <p><i>(liste non exhaustive)</i></p>

Autres informations sur l'évaluation du module :

Méthodes d'évaluation et formes d'examens possibles	Activités ou questions possibles
<ul style="list-style-type: none">• Examen écrit• Examen oral	<ul style="list-style-type: none">• Questions ouvertes• Questions à Choix Multiples• Analyses de cas• Argumentations écrites et orales

3.1.4. Module D : Création d'entreprise

Titre du module	Création d'entreprise
Codification du module	Module D
Brevet de Maîtrise	Tous les Brevets de Maîtrise
Matière du module	Création d'entreprise
Utilité du module	Module de gestion d'entreprise et de pédagogie appliquée
Durée du module	24 heures au cours d'une année de formation
Phase de formation	Selon parcours-types recommandés

Organisation du module	<p>Les cours du module auront lieu principalement en présentiel. Outre des exposés, les cours présentiels proposeront des études de cas, des exercices pratiques individuels ou en groupe, ...</p> <p>Certaines séquences de formation peuvent être conçues en Blended Learning, c'est-à-dire que des activités ou cours en ligne peuvent soutenir l'appropriation des contenus et leur exploitation. Les contenus numériques et les activités d'apprentissage en ligne peuvent servir à la fois à la transmission des connaissances et aussi, au soutien de l'apprenant et à la consolidation des compétences lors de la phase d'auto-apprentissage.</p>
Méthodes d'enseignement du module et activités d'apprentissage possibles	<ul style="list-style-type: none"> • Cours théoriques et exposés • Démonstrations sur base d'exemples pratiques et de vidéos • Analyses de cas ou projets-types à analyser • Exercices pratiques • Documents à compléter ou à rédiger • Travaux individuels ou en groupes d'apprenants • Blended Learning
Volume de travail consacré au module	<p>24 heures en présentiel,</p> <p>nécessitant un investissement supplémentaire pour les phases d'auto-apprentissage, pour la préparation à l'examen et pour l'examen lui-même.</p>
Conditions de participation à l'examen sanctionnant le module	<p>Selon cadre légal</p>
Pondération du module	<p>Matière : Création d'entreprise : 60 points répartis en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examen écrit - 30 points • Projet d'entreprise - 30 points <p>La note finale résulte de l'addition des points obtenus dans les deux épreuves.</p>

Compétences visées pour la matière « Création d'entreprise » :

Objectifs d'apprentissage/pédagogiques	Connaissances	Aptitudes et attitudes	Critères d'évaluation
<p>Le Maître Artisan est en mesure de développer une approche structurée et durable pour la conception et la réalisation de son projet d'entreprise, en examinant ou planifiant les démarches inhérentes au droit d'établissement et les formalités administratives utiles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les principes fondamentaux du droit d'établissement au Luxembourg, ainsi que les démarches complémentaires liées à une création ou reprise d'établissement • Connaître ce qu'est une entreprise individuelle et une société commerciale, ce qu'est une société de capitaux et une société de personnes • Connaître les différentes formes juridiques sur base de critères (responsabilité, financement et fiscalité) • Connaître les aides étatiques et le marché des aides et garanties, les intervenants utiles et les conditions d'accès • Connaître les principes et mécanismes des cotisations sociales, ainsi que les différents impôts auxquels les entreprises sont soumises (impôt sur les sociétés, TVA, etc.) • Connaître les concepts fondamentaux du développement 	<p>Organiser les formalités relatives à l'obtention du droit d'établissement et analyser les démarches supplémentaires les plus courantes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Distinguer les formes juridiques dans l'Artisanat et choisir la forme appropriée à son projet • Estimer les aides potentielles, en relation avec l'activité et la phase de développement de l'entreprise • Evaluer les obligations sociales et fiscales pour un employeur • Evaluer l'importance du développement durable dans l'Artisanat et intégrer ses principes dans les pratiques de l'entreprise • Organiser les démarches et recourir aux administrations compétentes pour le travail à l'étranger • Evaluer la pertinence d'intégrer les recommandations d'un conseil professionnel, notamment mis à disposition par la Chambre des Métiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Argumenter les conditions et formalités qui doivent être remplies pour obtenir l'autorisation d'établissement du Ministère de l'Economie • Expliquer les démarches et les analyses à réaliser dans le cadre d'une reprise ou création d'établissement • Justifier les avantages et inconvénients d'une création et d'une reprise d'entreprise • Expliquer et/ou comparer les différentes formes juridiques • Expliquer les aides potentielles, en décrire l'objet et les conditions d'obtention • Expliquer les obligations légales en matière de déclaration et de paiement des cotisations sociales • Argumenter les avantages et les opportunités de l'intégration du développement durable dans une entreprise • Expliquer l'économie circulaire et reconnaître des labels

	<p>durable, les acteurs et les labels associés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître le cadre légal des travaux occasionnels en Grande Région, notamment en ce qui concerne le détachement des salariés et l'imposition • Connaître les organes de la Chambre des Métiers, son fonctionnement et ses obligations 		<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les groupes de ressortissants et les services proposés par la Chambre des Métiers • Définir les termes spécifiques traités dans le cours <p><i>(liste non exhaustive)</i></p>
<p>Le Maître Artisan est en mesure d'évaluer la faisabilité entrepreneuriale du projet d'entreprise et d'organiser l'entreprise d'un point de vue stratégique et opérationnel en structurant la phase de planification et en réfléchissant à un business plan.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître l'importance et les objectifs d'un business plan pour une entreprise • Connaître le Business Model Canvas • Connaître différentes sources de financement 	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluer les besoins et les problèmes des clients pour construire une solution cohérente • Répartir le marché total en plusieurs segments comprenant les clients potentiels • Analyser la concurrence et le marché pour l'offre de produits et services • Formuler la vision et la mission de l'entreprise, ainsi des objectifs • Définir les ressources et activités clés • Décrire un un business plan (résumé exécutif, description de l'entreprise, analyse de marché, stratégie marketing, plan opérationnel, plan financier, etc.) grâce au Business Model Canvas • Enumérer des postes recettes et dépenses au sein du Business Model • Evaluer la performance de l'entreprise et réaliser une analyse concurrentielle 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser et formuler les informations nécessaires pour chaque section du business plan • Créer un business plan pour développer son projet d'entreprise • Développer des groupes de clientèle cohérents pour le Business Model • Argumenter la démarche et les éléments décrits dans le business plan • Développer et justifier une stratégie cohérente, adaptée au marché et à l'activité • Formuler et argumenter des critères pertinents pour se comparer à la concurrence <p><i>(liste non exhaustive)</i></p>

Autres informations sur l'évaluation du module :

Méthodes d'évaluation et formes d'examens possibles	Activités ou questions possibles
<ul style="list-style-type: none">• Examen écrit• Dossier écrit	<ul style="list-style-type: none">• Questions ouvertes• Questions à Choix Multiples• Analyses de cas• Argumentation écrite• Projet de création d'entreprise• Calculs

3.1.5. Module E : Pédagogie appliquée

Titre du module	Pédagogie appliquée
Codification du module	Module E
Brevet de Maîtrise	Tous les Brevets de Maîtrise
Matière du module	Pédagogie appliquée
Utilité du module	Module de gestion d'entreprise et de pédagogie appliquée
Durée du module	40 heures au cours d'une année de formation
Phase de formation	Selon parcours-types recommandés
Recommandations sur la <u>répartition des heures</u> du module :	Thématique : Examiner les exigences et les besoins de la formation, la planifier - 4 heures Thématique : Préparer la formation et organiser le recrutement des apprentis - 12 heures Thématique : Organiser et mettre en place la formation - 16 heures Thématique : Evaluer et conclure la formation – 8 heures

Organisation du module	<p>Les cours du module auront lieu principalement en présentiel. Outre des exposés, les cours présentiels proposeront des études de cas, des exercices pratiques individuels ou en groupe, des jeux de rôle...</p> <p>Certaines séquences de formation peuvent être conçues en Blended Learning, c'est-à-dire que des activités ou cours en ligne peuvent soutenir l'appropriation des contenus et leur exploitation. Les contenus numériques et les activités d'apprentissage en ligne peuvent servir à la fois à la transmission des connaissances et aussi, au soutien de l'apprenant et à la consolidation des compétences lors de la phase d'auto-apprentissage.</p> <p>Le Blended Learning est expressément prévu pour la partie « Examiner les exigences et les besoins de la formation, la planifier » : des séquences d'apprentissages reprenant des leçons et des quiz sont accessibles sur la plate-forme d'apprentissage en ligne Moodle.</p>
Méthodes d'enseignement du module et activités d'apprentissage possibles	<ul style="list-style-type: none"> • Cours théoriques et exposés • Démonstrations sur base d'exemples pratiques et de vidéos • Analyses de cas ou projets-types à analyser • Exercices pratiques • Documents à compléter ou à rédiger • Travaux individuels ou en groupes d'apprenants • Jeux de rôle • Blended Learning
Volume de travail consacré au module	<p>40 heures en présentiel, nécessitant un investissement supplémentaire pour les phases d'auto-apprentissage, pour la préparation à l'examen et pour l'examen lui-même.</p>
Conditions de participation à l'examen sanctionnant le module	<p>Selon cadre légal</p>
Pondération du module	<p>Matière : Pédagogie appliquée : 60 points répartis comme suit :</p> <p>Examen écrit - 30 points</p> <p>Projet d'accueil et de formation d'un apprenti - 30 points :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Travail écrit : 15 points</i> • <i>Examen oral : 15 points</i> <p>Pour que le projet soit évalué et noté, le candidat doit obligatoirement participer à la partie écrite et à la partie orale dans la même session d'examens.</p> <p>La note finale résulte de l'addition des points obtenus dans les deux épreuves.</p>

Compétences visées pour la thématique « Examiner les exigences et les besoins de la formation, la planifier » :

Objectifs d'apprentissage/pédagogiques	Connaissances	Aptitudes et attitudes	Critères d'évaluation
<p>Le Maître Artisan est en mesure d'évaluer les besoins en apprentis de l'entreprise conformément au cadre réglementaire relatif à l'accueil et à la formation des apprentis et de se préparer au rôle de patron-formateur.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les principales recommandations (des textes légaux) utiles à l'accueil et à la formation d'apprentis • Connaître les acteurs liés à l'organisation de la Formation professionnelle au Grand-Duché de Luxembourg • Connaître le rôle et les compétences utiles au patron-formateur et au tuteur 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer la possibilité d'accueillir des apprentis dans la formation qui convient • Comparer les exigences des textes légaux et programmes d'apprentissage avec la capacité d'accueil de l'entreprise en termes d'activités (utiles à l'apprentissage) et de ressources (humaines, financières, techniques). • Comprendre le rôle de patron-formateur en tant que facilitateur d'apprentissage, estimer les compétences utiles et développer des stratégies d'auto-apprentissage en vue d'appliquer ce rôle de manière responsable et de manière complémentaire à une fonction de leadership. • Anticiper les changements du cadre réglementaire relatif à l'accueil et à la formation des apprentis en trouvant et contrôlant annuellement les mises à jour apportées aux informations réglementaires pour les appliquer lors de la planification de la formation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Justifier les points forts de l'entreprise pour accueillir un apprenti, ainsi que les activités principales dans lesquelles l'apprenti pourra acquérir de l'expérience dans le métier. • Formuler un plan de développement pour agir en tant que formateur/tuteur en entreprise. • Identifier les acteurs et expliquer le fonctionnement de la Formation professionnelle au Grand-Duché de Luxembourg • Expliquer les types et possibilités d'apprentissage <p><i>(liste non exhaustive)</i></p>

Compétences visées pour la thématique « Préparer la formation et organiser le recrutement des apprentis » :

Objectifs d'apprentissage/pédagogiques	Connaissances	Aptitudes et attitudes	Critères d'évaluation
<p>Le Maître Artisan est en mesure d'intégrer la formation des apprentis dans la stratégie de l'entreprise et dans le management des collaborateurs, en organisant le recrutement des apprentis et leur accueil, ainsi qu'un cadre de travail propice à l'apprentissage.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître la notion de compétences • Connaître les démarches liées à la procédure de recrutement • Connaître les éléments clés pour un climat d'apprentissage motivant 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer les retours socio-économiques de la formation d'apprenti(s) pour les développements futurs de l'entreprise en anticipant les besoins en compétences et en comparant l'investissement et les coûts de la formation aux perspectives de retour en nouvelles compétences. • Concevoir une stratégie de recrutement des apprentis en formulant des critères qualitatifs utiles au recrutement. • Recommander le profil à sélectionner, préparer les questions à poser en entretiens et les informations à transmettre sur l'offre d'apprentissage. • Organiser le cadre de travail selon la réglementation relative à l'accueil et à la formation des apprentis et arranger des conditions de travail propices à l'apprentissage. • Planifier l'implication de l'équipe dans l'accueil et dans la formation des apprentis, expliquer et argumenter le recrutement des apprentis et les rôles de chacun. • Recommander une culture de l'apprentissage dans la culture d'entreprise, c'est-à-dire d'argumenter les valeurs et attentes de l'entreprise en ce qui concerne la qualité du travail et les relations professionnelles et aussi, en ce qui concerne la formation des apprentis. • Construire la phase d'accueil comme étape stratégique du parcours des apprentis dans l'entreprise, en formulant des objectifs pour toutes les parties prenantes à la formation et en les évaluant. 	<ul style="list-style-type: none"> • Expliquer les compétences, les valeurs et les exigences des métiers • Décrire les démarches et réflexions à mettre en place dans le cadre du recrutement des apprentis • Décrire les rôles de l'équipe dans les activités d'apprentissage • Commenter « Pourquoi former ? » ; « Comment former ? » • Argumenter les éléments clés pour un climat d'apprentissage motivant • Formuler des objectifs SMART (spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporels) <p><i>(liste non exhaustive)</i></p>

Compétences visées pour la thématique « Organiser et mettre en place la formation » :

Objectifs d'apprentissage/pédagogiques	Connaissances	Aptitudes et attitudes	Critères d'évaluation
<p>Le Maître Artisan est en mesure d'organiser et de structurer la formation de l'apprenti en entreprise, en veillant à ce que les activités, méthodes et conditions d'apprentissage soient adaptées à l'apprenti et aux exigences de sa formation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les activités du métier • Connaître les grilles d'évaluation patronale et le planning des compétences ainsi que leur utilité dans la structuration du parcours de formation en entreprise • Connaître les principes de reconnaissance et de motivation en vue de les appliquer dans l'accueil et la formation de l'apprenti • Connaître des techniques de feed-back constructifs • Connaître les méthodes pédagogiques essentielles 	<ul style="list-style-type: none"> • Structurer la formation de l'apprenti de manière à viser une progression pédagogique et de manière à concevoir des étapes d'apprentissage en se référant aux compétences visées dans le planning de compétences et dans les grilles d'évaluation patronale. • Créer des conditions d'apprentissage motivantes incluant l'écoute active et la pratique de feed-back constructifs. • Reconnaître les progrès de l'apprenti et questionner les problèmes en vue de les solutionner. • Faire preuve d'empathie et de congruence, éviter d'interpréter ou de juger subjectivement. • Recommander le dialogue entre acteurs et comparer les avis en vue de favoriser l'auto-apprentissage chez l'apprenti. • Choisir et appliquer des méthodes de formation, outils et médias d'apprentissage diversifiés, adaptés et pragmatiques • Développer des stratégies d'auto-apprentissage sur les méthodes, outils et médias pour améliorer ou moderniser la formation proposée à l'apprenti dans l'entreprise. • Analyser les complémentarités des publics jeunes et adultes en comparant leurs caractéristiques et valeurs, évaluer et faire évoluer son rôle de tuteur au regard de ces complémentarités. 	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer et structurer un plan d'actions/de formation avec des tâches diversifiées, liant les activités de l'entreprise aux exigences du métier et de la formation. • Argumenter les activités à réaliser de manière à leur donner du sens dans l'apprentissage du métier • Formuler des feed-back constructifs en appliquant la méthode DESC • Expliquer les principes de reconnaissance et de motivation • Choisir et appliquer des méthodes de formation, outils et médias d'apprentissage en fonction des compétences visées, du public et des activités d'apprentissage • Expliquer des méthodes, outils et techniques pédagogiques • Expliquer les profils et/ou styles d'apprentissage, ainsi que des éléments issus des théories de l'apprentissage traitées dans le cours <p><i>(liste non exhaustive)</i></p>

Compétences visées pour la thématique « Evaluer et conclure la formation » :

Objectifs d'apprentissage/pédagogiques	Connaissances	Aptitudes et attitudes	Critères d'évaluation
<p>Le Maître Artisan est en mesure d'évaluer la formation de l'apprenti en entreprise de manière formative et de le préparer aux évaluations sommatives, en vérifiant la progression pédagogique de l'apprenti, en communiquant sur celle-ci de manière constructive et en ajustant le plan de formation le cas échéant, tant en ce qui concerne les activités d'apprentissage que les méthodes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les types d'évaluation, leurs objectifs dans le processus d'apprentissage • Comprendre l'évaluation comme étant un processus objectif et qualitatif continu • Connaître le système de l'évaluation de l'apprentissage et les démarches administratives inhérentes à l'évaluation semestrielle • Connaître les étapes d'un entretien d'évaluation • Connaître des méthodes d'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir l'évaluation comme étant un processus objectif et qualitatif continu, visant à identifier à plusieurs moments les écarts entre la situation actuelle et la situation attendue, pour, in fine, soutenir le développement professionnel de l'apprenti • Évaluer de manières intermédiaires et finale les acquis de l'apprenti et les faiblesses à améliorer dans son parcours de formation, en se référant aux compétences visées dans le planning de compétences et dans les grilles d'évaluation patronale • Appliquer ou choisir les méthodes d'évaluation en fonction des compétences visées et des activités d'apprentissage proposées • Recommander de nouvelles possibilités de formation pour remédier aux difficultés de l'apprenti le cas échéant. • Préparer l'apprenti aux projets intégrés et le soutenir dans la finalisation de son parcours de formation • Conduire et conclure un entretien d'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> • Argumenter l'utilité de l'évaluation dans la progression pédagogique de l'apprenti • Commenter les progrès et difficultés de l'apprenti en les liant aux socles et indicateurs • Expliquer et utiliser adéquatement les méthodes d'évaluation prescrites • Structurer et formuler des remarques de manière constructive dans un entretien d'évaluation <p><i>(liste non exhaustive)</i></p>

Autres informations sur l'évaluation du module :

Méthodes d'évaluation et formes d'examens possibles	Activités ou questions possibles
<ul style="list-style-type: none">• Examen écrit• Examen oral• Dossier écrit	<ul style="list-style-type: none">• Questions ouvertes• Questions à choix multiples• Analyses de cas• Projet d'accueil et de formation d'un apprenti• Argumentations écrite et orale